



Décès de ma fille

Par auguste

Bonjour, ma fille qui vient de décédé vivait en concubinage depuis (5 ans sans être marié)nous voulons sa mère et moi récupérer ses affaires personnelle comme ses papiers, ses vêtements et autre , mai sont compagnon a déjà commencé a les distribuer et vendre autour de lui , en a t'il le droit , et Pouvons nous? lui imposer de venir récupérer le reste .Merci pour les renseignements que vous pourriez nous donner. Cordialement ANGUSTE